

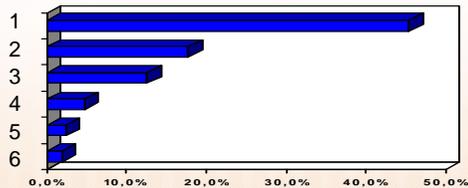
# UN EXEMPLE CONCRET DE L'ENQUETE

## LES MALADIES PROFESSIONNELLES

### LES SECTEURS CONCERNES:

fabrication de fonte et d'acier brut – construction de bâtiments – activités hospitalières – construction de chaussées – actions sociales.

Nbre d'entreprises concernées :	876
Nbre total des salariés des entreprises concernées :	69 210
Nbre total d'expositions aux risques de maladies prof. :	63 771



1. Hypoacusie provoquée par le bruit professionnel
2. Maladies infectieuses
3. Affections provoquées par les vibrations
4. Polyneuropathie / encéphalopathie par les solvants organiques et leurs mélanges
5. Asbestose
6. Adénocarcinome des cavités, fosses nasales dû aux poussières de bois

### LE CAS DES TROUBLES AUDITIFS:

45,5% des risques de maladies professionnelles concernent les troubles de l'audition en rapport avec le bruit professionnel ; dans 17,7% de ces cas il s'agit d'une exposition quotidienne à des niveaux de bruit jugés modérés ou substantiels.

# LES ETAPES SUBSEQUENTES

L'enquête réalisée démontre que :

- Dans 99% des entreprises, il existe des risques concernant les agents physiques.
- Dans 63% des entreprises, il existe des risques spécifiques d'accidents sur les lieux de travail, des risques de maladies professionnelles et des risques de dangers pour tiers.
- Dans 42% des entreprises, il existe des risques chimiques, des risques concernant des affections de la peau et des risques concernant les affections des voies respiratoires.

### LES MESURES PREVENTIVES A METTRE EN PLACE PRIORAIREMENT :

- Combattre le bruit sur le lieu de travail.
- Éviter les blessures, contusions, plaies superficielles, les chutes par glissade et celles de hauteur.
- Lutter contre les risques physiques et promouvoir une éducation à une manutention correcte de charges en évitant les contraintes posturales.

L'ETUDE COMPLETE PEUT ETRE DEMANDEE  
AUPRES DE LA DIVISION DE LA SANTE AU  
TRAVAIL

Email : [dsat\\_lu@ms.etat.lu](mailto:dsat_lu@ms.etat.lu)

# INVENTAIRE DES POSTES À RISQUES



## CAMPAGNE NATIONALE 2006-2009

Avec la participation de 1 929 entreprises  
luxembourgeoises regroupant 97 794 salariés  
Total 2003-2009:  
2 834 entreprises / 183 943 salariés



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la Santé - Division de la Santé au Travail

# POURQUOI CET INVENTAIRE ?

- Pour répertorier les postes à risques dans les entreprises.
- Pour guider et organiser la surveillance médicale des travailleurs.
- Pour aider à prévenir les maladies professionnelles et les accidents de travail.
- Pour établir un recueil de risques, secteur par secteur, et déterminer les priorités en matière de prévention.

## Le nouveau code du travail définit le poste à risques comme :

1. Tout poste exposant le travailleur, qui l'occupe, à un risque de maladie professionnelle, à un risque spécifique d'accident professionnel sur le lieu de travail lui-même, à des agents physiques ou biologiques susceptibles de nuire à la santé ou à des agents cancérogènes.
2. Tout poste de travail comportant une activité susceptible de mettre gravement en danger la sécurité et la santé d'autres travailleurs ou de tiers ainsi que tout poste de travail comportant le contrôle d'une installation dont la défaillance peut mettre gravement en danger la sécurité et la santé de travailleurs ou de tiers.
3. Tout poste dont les activités exigent une augmentation de l'activité biologique du travailleur de nuit.

Chaque employeur, en collaboration avec le médecin du travail, fait l'inventaire des postes à risques et le met à jour au moins tous les trois ans.

L'inventaire et les mises à jour sont communiqués à la Division de la Santé au Travail.

# COMMENT LE METTRE EN PRATIQUE ?

- La **fréquence d'exposition** aux risques est évaluée et codifiée de 1 à 4. L'exposition peut être annuelle, mensuelle, hebdomadaire ou journalière (= code 4)
- L'évaluation du **niveau de risques** a pour but d'identifier les situations de travail à problèmes. L'évaluation se fait de 1 à 5
  1. Risque négligeable = pas d'action requise
  2. Risque tolérable = le risque a été réduit au niveau le plus bas
  3. Risque modéré = des efforts devraient être réalisés pour réduire le risque
  4. Risque substantiel = des actions de réduction du risque s'imposent à court terme
  5. Risque intolérable = le travail ne devrait ni être entrepris ni continué tant que le risque n'a pas été réduit
- **Transcription des résultats** : une fiche est consacrée à chaque poste ou secteur à risques : **UN EXEMPLE :**

INVENTAIRE DES RISQUES		
POSTES / SECTEURS / ACTIVITES A RISQUES	⇒ Chauffeur Poids Lourds	
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES</b>	Nombre de travailleurs concernés	
Aide au chargement des marchandises dans les véhicules		
Livraison		
Déchargement des marchandises chez les clients : manuel et/ou avec un transpalette	6	
<b>QUELS RISQUES SONT PRÉSENTS POUR LES TRAVAILLEURS ?</b>	Codes risques	
	Fréquence d'exposition des travailleurs	Niveaux de risques
Véhicule à moteur, permis C	4	3
Mouvements répétitifs et postures à risques	4	3
Manutention lourde	3	3
Risques de chutes et de glissades	4	3
Vibration corps total	4	2
Périodicité moyenne des examens médicaux : 36 (mois)		
Procédures de surveillance et de prévention envisagées : Examen médical, examen de la vision, audiométrie, analyse urinaire		

# PREMIERES RETOMBÉES EN CHIFFRES

Famille de risques	Risques les plus fréquents
<b>Risques chimiques</b> * 492 entreprises / 49 636 salariés * 41 681 expositions aux risques	- désinfectants, dégraissants - hépato-néphrotoxiques - formaldéhyde, toluène - huiles et solvants
<b>Agents biologiques et infectieux</b> * 249 entreprises / 30 596 salariés * 9 478 expositions aux risques	- matériel biologique à risque - contact avec des animaux - travaux dans les installations de production alimentaire
<b>Affections de la peau</b> * 835 entreprises / 58 695 salariés * 31 409 expositions aux risques	- irritants de la peau - allergisants de la peau - expositions aux ultraviolets
<b>Maladies des voies respiratoires</b> * 677 entreprises / 56 791 salariés * 27 067 expositions aux risques	- poussières aspécifiques - irritants respiratoires - poussières minérales
<b>Risques spécifiques d'accidents sur le lieu de travail</b> * 1 007 entreprises 76 820 salariés * 104 192 expositions aux risques	- blessures, plaies, coupures superficielles - glissades et chocs - risques d'agressions, violence physique/ psychique - chutes de hauteur
<b>Agents physiques</b> * 1 581 entreprises 84.441 salariés * 138.071 expositions aux risques	- travail sur écran - manutention - contraintes posturales
<b>Agents cancérogènes</b> * 105 entreprises / 20 284 salariés * 2 394 expositions aux risques	- travaux exposant aux hydrocarbures - exposition aux cyostatiques
<b>Dangers pour tiers</b> * 1 141 entreprises 82 270 salariés * 41 274 expositions aux risques	- conduite de véhicule dans le cadre de la profession - engins de levage - alimentation
<b>Travail de nuit</b> * 260 entreprises / 28 746 salariés * 11 359 expositions aux risques	- troubles du sommeil - troubles gastriques et nerveux